



COUPONS de RESERVATION REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

Nom:.....
 Prénom :.....
 Commune:.....
 Ecole:.....
 Classe.....
 Instituteur(trice).....

Nom:.....
 Prénom :.....
 Commune:.....
 Ecole:.....
 Classe.....
 Instituteur(trice).....

Nom:.....
 Prénom :.....
 Commune:.....
 Ecole:.....
 Classe.....
 Instituteur(trice).....

Nom:.....
 Prénom :.....
 Commune:.....
 Ecole:.....
 Classe.....
 Instituteur(trice).....

Date limite de réservation au tarif préférentiel pour les repas de ce mois :
le 9 Février 2012

Mars 2012		
J		01/03/2012
V		02/03/2012
S		03/03/2012
D		04/03/2012
L		05/03/2012
M		06/03/2012
M		07/03/2012
J		08/03/2012
V		09/03/2012
S		10/03/2012
D		11/03/2012
L		12/03/2012
M		13/03/2012
M		14/03/2012
J		15/03/2012
V		16/03/2012
S		17/03/2012
D		18/03/2012
L		19/03/2012
M		20/03/2012
M		21/03/2012
J		22/03/2012
V		23/03/2012
S		24/03/2012
D		25/03/2012
L		LIMITE RESERVATION AVRIL 26/03/2012
M		27/03/2012
M		28/03/2012
J		29/03/2012
V		30/03/2012
S		31/03/2012

Total : Nombre de repas x Tarif
 x =

Total règlement

Chèque Espèce

Les reports sont applicables uniquement en cas d'absence d'au moins 4 jours pour cause de maladie sur présentation d'un justificatif médical et en cas de sortie scolaire sur signalement des parents la veille avant 9h30.

Date limite de réservation au tarif préférentiel pour les repas de ce mois :
le 26 Mars 2012

Avril 2012		
D		01/04/2012
L		02/04/2012
M		03/04/2012
M		04/04/2012
J		05/04/2012
V		06/04/2012
S		07/04/2012
D		08/04/2012
L		09/04/2012
M		10/04/2012
M		11/04/2012
J		12/04/2012
V		13/04/2012
S		Vacances Printemps 14/04/2012
D		15/04/2012
L		16/04/2012
M		17/04/2012
M		18/04/2012
J		19/04/2012
V		20/04/2012
S		21/04/2012
D		22/04/2012
L		23/04/2012
M		LIMITE RESERVATION MAI 24/04/2012
M		25/04/2012
J		26/04/2012
V		27/04/2012
S		28/04/2012
D		29/04/2012
L		30/04/2012

Total : Nombre de repas x Tarif
 x =

Total règlement

Chèque Espèce

Les reports sont applicables uniquement en cas d'absence d'au moins 4 jours pour cause de maladie sur présentation d'un justificatif médical et en cas de sortie scolaire sur signalement des parents la veille avant 9h30.

Date limite de réservation au tarif préférentiel pour les repas de ce mois :
le 24 Avril 2012

Mai 2012		
M	Férié	01/05/2012
M		02/05/2012
J		03/05/2012
V		04/05/2012
S		05/05/2012
D		06/05/2012
L		07/05/2012
M	Férié	08/05/2012
M		09/05/2012
J		10/05/2012
V		11/05/2012
S		12/05/2012
D		13/05/2012
L		14/05/2012
M		15/05/2012
M		16/05/2012
J	Férié	17/05/2012
V	PONT	18/05/2012
S		19/05/2012
D		20/05/2012
L		21/05/2012
M		22/05/2012
M		23/05/2012
J		LIMITE RESERVATION JUIN 24/05/2012
V		25/05/2012
S		26/05/2012
D		27/05/2012
L	Férié	28/05/2012
M		29/05/2012
M		30/05/2012
J		31/05/2012

Total : Nombre de repas x Tarif
 x =

Total règlement

Chèque Espèce

Les reports sont applicables uniquement en cas d'absence d'au moins 4 jours pour cause de maladie sur présentation d'un justificatif médical et en cas de sortie scolaire sur signalement des parents la veille avant 9h30.

Date limite de réservation au tarif préférentiel pour les repas de ce mois :
le 24 Mai 2012

Juin / Juillet 2012		
V		01/06/2012
S		02/06/2012
D		03/06/2012
L		04/06/2012
M		05/06/2012
M		06/06/2012
J		07/06/2012
V		08/06/2012
S		09/06/2012
D		10/06/2012
L		11/06/2012
M		12/06/2012
M		13/06/2012
V		15/06/2012
S		16/06/2012
D		17/06/2012
L		18/06/2012
M		19/06/2012
M		20/06/2012
J		21/06/2012
V		22/06/2012
S		23/06/2012
D		24/06/2012
L		25/06/2012
M		26/06/2012
M		27/06/2012
J		28/06/2012
V		29/06/2012
S		30/06/2012
D		01/07/2012
L		02/07/2012
M		03/07/2012
M		04/07/2012

Total : Nombre de repas x Tarif
 x =

Total règlement

Chèque Espèce

Les reports sont applicables uniquement en cas d'absence d'au moins 4 jours pour cause de maladie sur présentation d'un justificatif médical et en cas de sortie scolaire sur signalement des parents la veille avant 9h30.

1 - Cocher les cases pour indiquer les dates de repas à réserver,

2 - Découper le coupon (ou les coupons) mensuel complété,

3 - Calculer le montant total du règlement et joindre le coupon (ou les coupons) à votre règlement,

Tarif réservation longue durée 3,70€ :
 Réservation avant la date limite et paiement d'avance de 2 mois ou plus avec possibilité de règlement en un ou plusieurs chèques
 par exemple : 1 chèque par mois encaissé au début de chaque mois,

Tarif réservation mensuel 3,80€ :
 Réservation avant la date limite et paiement d'avance du mois à venir,

Tarif occasionnel ou hors limite 4,20€ : Réservation hors délais, pour le mois en cours ou en plus des repas déjà réservés,

Tarif familles nombreuses 2,05€ :
 A partir du 3ème enfant présent au même repas que ses frères ou ses soeurs,

4 - Cocher le mode de règlement choisi : en espèces ou en chèque à l'ordre du trésor public

5 - Transmettre votre (vos) coupon(s) soit auprès des agents sur les lieux d'accueils de chaque commune ou par courrier avant le début des réservations à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de Petite Camargue
Service de Restauration Scolaire
145 Avenue de la Condamine
BP 10
30600 VAUVERT

Les reports éventuels pour maladie entraînant une absence du service d'au moins 4 repas seront traités sur présentation d'un justificatif médical auprès des agents sur votre permanence locale. Les reports pour sortie scolaire seront valables uniquement si le service a été prévenu par les parents avant 9h30 la veille.